



14ème législature

Question N° : 23553	De M. Marc Le Fur (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > impôt sur les sociétés	Tête d'analyse > crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emp	Analyse > statistiques.
Question publiée au JO le : 09/04/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 16/07/2013 Date de renouvellement : 29/10/2013 Date de renouvellement : 04/02/2014 Date de renouvellement : 13/05/2014 Date de renouvellement : 30/09/2014 Date de renouvellement : 24/03/2015 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le mécanisme du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) équivaut à une baisse de cotisations sociales, sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013. Le CICE est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés, soumises à un régime réel d'imposition, ce qui exclut donc les micro-entreprises, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs, quels que soient leur forme et le régime d'imposition de leur résultat (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés). L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le Smic. Le taux de ce crédit d'impôt est de 4 % pour les rémunérations 2013, avant de passer à 6 % pour à partir de 2014. Les transports et l'entreposage devraient être parmi les bénéficiaires de ce crédit d'impôt. Il lui demande de lui faire part des estimations de ses services à ce sujet. Il lui demande également de lui indiquer le pourcentage effectif de baisse du coût du travail résultant du CICE dans les transports et l'entreposage.